

Réunions de concertation – Organisation du sport

1^{ère} réunion de travail : 17 mai 2018

Proposition de méthode

1. Rappel du contexte et des travaux menés :

- Le Président de la République et le Premier ministre ont demandé à la ministre des sports dans sa lettre de mission d'impulser « *une démarche de confiance envers le mouvement sportif français en donnant davantage d'autonomie aux fédérations sportives et au comité national olympique et sportif français (CNOSF), ainsi qu'aux acteurs locaux* » ;
- le chantier sur la gouvernance du sport a été lancé dans cette optique afin de passer d'un modèle tutélaire de l'Etat sur le mouvement sportif à un modèle plus partenarial. Il en résulte d'ores et déjà un accord entre Etat, collectivités locales et mouvement sportif sur la nécessité de reconnaître un modèle à compétences partagées et responsabilités clairement définies. Les travaux vont se poursuivre jusqu'en juillet 2018. Les évolutions nécessaires pourront notamment être traduites par le projet de loi « sport et société » ;
- des travaux ont été menés avec les représentants du personnel sur les métiers et l'organisation territoriale du sport sous l'égide de JP Bouchout, rapport remis, qui formule des propositions en cours d'examen par les cabinets de la ministre des sports et du ministre de l'éducation nationale ;
- dans la foulée de la remise du rapport de C. Onesta à la ministre des sports sur les conditions d'une amélioration de la haute performance sportive en vue notamment des JOP de 2024, un travail d'identification des fonctions clés d'une telle amélioration a été mené et a reconnu l'importance cruciale d'un partenariat accru de l'Etat et du mouvement sportif ;
- l'action du CNDS a été recentrée, par la LFI 2018, sur le financement du sport de proximité et la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la pratique sportive, tandis que les crédits de l'établissement correspondant aux dépenses de portée nationale en matière d'équipements sportifs ou de soutien aux grands événements sportifs ont fait l'objet d'une rebudgétisation sur le programme 219 « Sport » ;
- enfin le chantier action publique 2022 aborde 2 axes complémentaires : une revue de politique publique « sport » et un travail interministériel relatif à l'organisation des services déconcentrés. Un rapport doit être remis fin mai/début juin en vue d'une phase de concertation d'ici à l'été, avant décision.

C'est dans ce contexte, au regard du double objectif assigné à la ministre des sports visant à renforcer la performance sportive et à augmenter substantiellement la pratique sportive, qu'est intervenue l'annonce d'une structure partenariale nationale réunissant l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique.

2. Pourquoi une gouvernance partagée ?

Le sport est une compétence partagée de fait pour laquelle aucune modalité de partage n'a été définie.

L'organisation du sport est complexe :

- manque de lisibilité des politiques sportives et des missions respectives des différents acteurs ;
- absence de concertation entre les acteurs pour gérer une compétence partagée ;
- difficulté à s'adapter à l'évolution de la demande sociale.

Il lui est en outre reproché d'être peu efficiente :

- saupoudrage des moyens
- 28 % du financement public d'Etat (sport et CNDS) bénéficie aux clubs (hors consolidation des cadres techniques)
- des clubs soumis à une multitude d'injonctions de tous les financeurs.
- un financement partagé à tous les niveaux.

Une gouvernance partagée à responsabilités réparties est envisagée afin de répondre à deux ambitions fortes : augmenter la performance des sportifs français (80 médailles au JOP Paris 2024) et développer la pratique sportive (3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024).

L'organisation suivante est **envisagée** :

Au niveau national, une structure permettant de garantir la collégialité nécessaire à la construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun des acteurs du sport : l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les entreprises.

Au niveau territorial, une conférence associant l'Etat, le mouvement sportif (CROS, CDOS), la région, les départements, les intercommunalités, le monde économique à la définition d'un projet sportif territorial.

3. Champ de la concertation

Objectifs :

- Animer dans la période de construction du projet de mai à septembre 2018, une concertation relative aux évolutions de l'organisation du sport ;

- Identifier les missions respectives de l'ensemble des institutions ou dispositifs concernés par la réorganisation (structure nationale partenariale, DS, CNDS, INSEP, DRJSCS) ;
- Dégager les impacts RH au plan macro et identifier les grands enjeux et modalités de l'accompagnement à mobiliser pour passer le relai au chantier spécifique « accompagnement RH » ;
- Préparer le plus en amont possible les consultations obligatoires des différentes instances représentatives du personnel compétentes.

La concertation s'organise autour des trois grands chantiers suivants :

- Missions respectives de la direction des sports et de la structure nationale partenariale :
 - Les enjeux et les missions d'une DS centrée sur la stratégie, l'expertise, la régulation, la sécurité et le contrôle
 - Les missions de la structure partenariale
- Gouvernance et organisation de la structure partenariale (dont impact INSEP et CNDS) ;
- Conséquences de ces réorganisations sur les missions et l'organisation de l'Etat à l'échelon déconcentré, en lien avec les avancées de la démarche « action publique 2022 ». Ce chantier est en effet lié à des évolutions plus larges que le seul champ sport.

Pour chacun de ces chantiers devront en outre être identifiés les enjeux de ressources humaines, qu'ils concernent la DS, le CNDS, l'INSEP.

S'en suivront des périodes de préfiguration, avec un dialogue social ad hoc, l'examen des situations individuelles RH et l'examen des impacts sur la cartographie des emplois concourant à la mise en œuvre des politiques sportives (CTS, CAS, formateurs, IJS et personnels administratifs). La consultation des instances représentatives du personnel est en outre prévue formellement.

La réunion du 17 mai vise à valider conjointement la composition du groupe de travail, les éléments d'organisation de cette concertation, les différents chantiers qui y seront travaillés, la méthode utilisée et le calendrier d'ici à l'été 2018.

4. Organisation de la concertation :

4.1 Participants

OS : représentants du CTM, mais également du CTAC, compte-tenu des incidences sur l'organisation de l'administration centrale ; une concertation resserrée, 1 représentant par OS sans recherche de représentativité physique des participants, sera plus propice à la concertation et plus productive ; représentants du personnel du CNDS et de l'INSEP.

Représentants de l'Etat : SG MAS, DRH, CNDS, INSEP, DS.

4.2 Calendrier

Plusieurs réunions sont proposées d'ici au mois de septembre sur chacun des trois chantiers précités (missions respectives de la DS et de la structure partenariale, gouvernance et organisation de la structure partenariale, organisation déconcentrée). Deux réunions sur chacun des thèmes sont prévues afin de les traiter d'ici l'été et d'identifier les enjeux macro RH. Les deux premiers chantiers sont intercalés afin d'évoquer à bref délai l'ensemble des enjeux (hors services déconcentrés a priori compte-tenu des enjeux interministériels du projet AP 2022).

Dates	Heure et salle	Thèmes
17 mai 2018	15h00-17h00 Salle Marie PARADIS (NC311)	Composition du groupe de travail, champ de la concertation, méthode, calendrier
19 juin 2018	10h30-13h00 Salle Suzanne LENGLEN (NC411)	Missions respectives de la direction des sports et de la structure partenariale
19 juin 2018	14h30-17h00 Salle Suzanne LENGLEN (NC411)	Gouvernance et organisation de la structure partenariale
25 juin 2018	14h30-17h00 Salle Marie PARADIS (NC311)	Missions respectives de la direction des sports et de la structure partenariale (suite)
10 juillet 2018	14h30-17h00 Salle Marie PARADIS (NC311)	Gouvernance et organisation de la structure partenariale (suite)
10 septembre 2018	14h30-17h00 Salle Marie PARADIS (NC311)	Missions et organisation de l'Etat à l'échelon déconcentré au regard des enjeux AP 22

4.3 Méthode

Des propositions préparées par l'administration seront transmises en amont des réunions de concertation et permettront de recueillir les positions et propositions des OS en séance ou entre deux séances de travail.

Ces contributions s'appuieront sur les travaux lancés pour chacun des sous-chantiers de la réorganisation, notamment « organisation de la DS », « haut niveau/haute performance sportive » et « développement des pratiques sportives ».

S'agissant de la direction des sports, les contributions seront préparées à partir des travaux menés en interne avec les agents sur les rôles respectifs de la DS et de la structure partenariale.